

# CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DE L'APPLICATION INDIGO (Version Bêta-Test)

Date d'entrée en vigueur : 2 avril 2019

Indigo est une société par actions simplifiée, au capital de 11 332,82 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 843 148 800, dont le siège social est sis 14B rue de Sèvres, 92100 Boulogne-Billancourt (ci-après, « **Indigo** »).

## Contact :

Pour tout problème concernant l'utilisation de l'Application Indigo ou son fonctionnement l'Utilisateur peut contacter Indigo à l'adresse e-mail suivante : [contact@indigo.world](mailto:contact@indigo.world) ou par téléphone au 09 72 31 55 86.

*Indigo attire l'attention de l'Utilisateur sur le fait que l'Application Indigo est actuellement au stade de Version Bêta-Test. Afin de permettre l'évolution et le développement de l'Application Indigo, Indigo pourra être amenée à effectuer des opérations de refonte de l'ensemble des données stockées sur son serveur, ceci étant susceptible d'entraîner l'effacement des informations personnelles des Utilisateurs et des Digos stockés sur le Compte de l'Utilisateur. En acceptant les présentes Conditions Générales d'Utilisation, l'Utilisateur comprend qu'il existe un risque d'effacement des données de son Compte.*

## ARTICLE 1 – Définitions

### **Application Indigo**

désigne l'application mobile Indigo déclinée sous les systèmes d'exploitation Android et iOS. Elle permet aux Utilisateurs de réaliser des Échanges.

### **Association**

désigne toute association référencée sur la Plateforme Indigo Associations. Pour consulter les conditions générales de la plateforme Indigo Associations veuillez suivre [ce lien](#).

### **Chat**

désigne un service de messagerie instantanée mis à la disposition des Utilisateurs de l'Application Indigo et des Associations. Le Chat a pour vocation de simplifier les Échanges entre Utilisateurs, ainsi qu'entre les Utilisateurs et les Associations, et de les aider à planifier leurs rencontres.

**Collecte**

désigne une collecte de biens créée par une Association sur la Plateforme Indigo Associations et publiée sur la Plateforme Indigo auquel les Utilisateurs peuvent participer en tant que bénévole de l'Association qui l'organise.

**Compte**

désigne l'ensemble des données relatives à l'Utilisateur, notamment l'identifiant permettant l'accès aux services de l'Application Indigo, mais également les images mises en ligne par l'Utilisateur ainsi que l'historique des annonces qu'il a publiées sur l'Application Indigo. Le Compte d'un Utilisateur est public, à l'exception des informations personnelles de l'Utilisateur. Les Associations et tout autre Utilisateur de l'Application Indigo peuvent consulter : l'historique des Collectes, des Événements Associatifs, des Échanges réalisés, les notations et commentaires d'appréciation, ainsi que la valeur du coefficient GoodVibes de l'Utilisateur.

**CGU ou Conditions Générales d'Utilisation**

désigne les présentes conditions générales d'utilisation de l'Application Indigo.

**Demande**

désigne un besoin d'objet ou de service exprimé sur l'Application Indigo ou la réponse à une proposition de mise à disposition d'objet ou offre de service faite sur l'Application Indigo.

**Demandeur**

désigne un Utilisateur qui a exprimé une Demande sur l'Application Indigo. Le Demandeur peut également être un Utilisateur qui répond à une proposition d'objet ou de service déjà en ligne sur l'Application Indigo.

**Digo**

désigne la valeur unitaire permettant de « rémunérer » les Échanges entre Utilisateurs de l'Application Indigo. Les Utilisateurs sont libres de dépenser les Digos dont ils disposent comme ils le souhaitent sur l'Application Indigo. Ils sont libres d'estimer la valeur en Digo des objets ou des services qu'ils mettent en ligne sur l'Application Indigo. Il s'agit donc d'une récompense virtuelle favorisant l'échange et qui ne peut en aucun cas être utilisée en dehors de l'Application Indigo. Chaque Utilisateur peut gagner 20 Digos lors de leur première proposition « gratuite » de service ou d'objet. Lorsque ce premier échange sera validé, ils se verront créditer sur leur Compte de 20 Digos. Ce crédit ne s'opère qu'une fois par Compte.

*Indigo rappelle à l'Utilisateur que l'Application Indigo est actuellement au stade de Version Bêta-Test. A ce titre, si des opérations techniques venaient à engendrer la perte des Digos de l'Utilisateur, l'Utilisateur ne pourra reprocher à Indigo la perte de ses Digos.*

**Echange**

désigne l'opération par laquelle les Utilisateurs s'échangent des objets ou des services à la suite d'une Demande faite sur l'Application Indigo.

**Événement Associatif**

désigne un événement créé par une Association sur la Plateforme Indigo Associations et publié sur l'Application Indigo auquel les Utilisateurs peuvent participer en tant que bénévole de l'Association qui l'organise.

**GoodVibes**

désigne le coefficient qui attribue un bonus ou un malus à chaque Utilisateur en fonction de ses interactions sur l'Application Indigo. Il est affiché sous la forme d'un pourcentage, fluctuant selon les actions de l'Utilisateur. Chaque coefficient GoodVibes est lié à un Compte. Il fonctionne selon le principe suivant : plus le coefficient est élevé, plus la valeur en Digos d'accès à un objet ou à un service se réduit pour l'Utilisateur. Inversement, plus le coefficient Goodvibes d'un Utilisateur est faible, plus la valeur en Digos d'accès à un objet ou à un service augmente pour lui. Si la formule donne un résultat, elle ne fixe en aucun cas la répartition du bonus et du malus, ou la quantité de Digo disponible. Cette fixation reviendra à Indigo. Le coefficient GoodVibes prend en compte quatre critères qui permettent de l'augmenter :

- le nombre de participations par un Utilisateur à des Événements Associatifs ;
- le nombre d'objets et de services donnés à d'autres Utilisateurs sans Digo en contrepartie ;
- le nombre de personnes différentes avec lesquelles échange un Utilisateur ; et
- la note moyenne obtenue par l'Utilisateur au fil de ses Échanges avec la communauté.

**Identifiants**

désigne les informations suivantes : nom, pseudo, et mot de passe choisis par l'Utilisateur, lui permettant de créer un Compte pour accéder à l'Application Indigo. Pour créer un Compte, un Utilisateur peut également se servir de son profil Facebook. Certaines informations de son profil (nom, prénom, adresse email, numéro de téléphone, photo de profil) sont alors communiquées à Indigo pour que le Compte Indigo de l'Utilisateur soit synchronisé avec son compte Facebook.

**Offrant**

désigne l'Utilisateur qui propose un objet ou un service sur l'Application Indigo.

**Offre**

désigne une proposition d'objet ou de service mise en ligne par un Utilisateur, moyennant ou non une contrepartie en Digos.

**Plateforme Indigo Associations**

désigne la plateforme web réservée et accessible aux seules Associations. La Plateforme Indigo Associations permet aux Associations de créer et d'organiser des Collectes et Événements Associatifs, publiés et visibles par les Utilisateurs sur l'Application Indigo. Les Utilisateurs peuvent y participer s'ils le souhaitent.

## **Utilisateur**

désigne toute personne ayant installé et utilisant l'Application Indigo, de manière régulière ou occasionnelle. Pour être en mesure d'utiliser toutes les fonctionnalités de l'Application Indigo, un Utilisateur doit créer un Compte. Il doit auparavant vérifier s'il est éligible (voir les conditions d'inscription prévues à l'Article 6 des CGU : *Accès au contenu de l'Application Indigo*).

## **ARTICLE 2 – Présentation générale de l'Application Indigo (Version Bêta-Test)**

Le but premier d'Indigo est de promouvoir l'entraide sociale au quotidien, grâce à l'Application Indigo et à la Plateforme Indigo Associations.

L'Application Indigo est une plateforme collaborative internationale, sur laquelle les Utilisateurs peuvent proposer de leur temps pour rendre des services ou offrir des biens à d'autres Utilisateurs ou à des Associations.

A cette fin, l'Application offre différentes fonctionnalités (voir Article 7 des CGU).

La Plateforme Indigo Association est une plateforme web réservée aux Associations qui leur permet de recruter des bénévoles parmi les Utilisateurs de l'Application Indigo souhaitant participer aux Collectes et aux Événements Associatifs.

**La participation aux Collectes, Événements et Échanges est effectuée à titre amateur, et en aucun cas à titre professionnel.**

L'Utilisateur qui agit à titre professionnel alors qu'il se présente comme un consommateur ou un non-professionnel se rend coupable du délit de pratiques commerciales trompeuses puni de deux ans d'emprisonnement et d'une amende de 300 000 euros (articles L. 121-4 22° et L. 132-2 du code de la consommation).

En échange de leurs services et des objets qu'ils offrent, les Utilisateurs sont récompensés en Digos, la monnaie virtuelle qui valorise la générosité. Ces Digos leur permettent d'obtenir à leur tour des services ou des objets. Il est également possible pour un Utilisateur de proposer un service ou un objet sans demander de Digos en contrepartie.

Les Utilisateurs ayant participé à une Collecte ou à un Événement Associatif créé par une Association sont « récompensés » par l'attribution de GoodVibes.

L'Application Indigo permet à ses Utilisateurs d'offrir et de bénéficier de services ou d'objets sans rétribution d'argent et à titre non professionnel. Aucun service ayant trait aux professions réglementées (telles que médecin, pharmacien, avocat, agent immobilier, architecte etc.) ne pourra être proposé ni faire l'objet d'un Échange entre les Utilisateurs.

### **ARTICLE 3 – Acceptation et opposabilité des Conditions Générales d’Utilisation (« CGU »)**

Les CGU ont pour objet de préciser les conditions et règles qui régissent l’utilisation de l’Application Indigo. Les Utilisateurs s’obligent au respect des CGU. Celles-ci sont portées à la connaissance des Utilisateurs pour acceptation au moment de leur inscription sur l’Application Indigo. Les CGU opposables aux Utilisateurs sont celles en vigueur au moment de l’utilisation de l’Application Indigo, de la réalisation de l’Échange, de la participation à une Collecte ou de la participation à un Événement Associatif.

### **ARTICLE 4 – Propriété intellectuelle**

La marque Indigo est déposée à l’INPI au nom d’Indigo sous le numéro 18018176.

Toute utilisation frauduleuse de cette marque sera dénoncée par son titulaire devant le Tribunal de Grande Instance de Paris. La même protection s’étend à la reproduction non autorisée des dérivés de la marque, de la charte graphique, des logos, des typos et de tous autres éléments attachés à l’Application Indigo ou à la Plateforme Indigo Associations.

Toute représentation ou reproduction de l’Application Indigo ou de la Plateforme Indigo Associations ou de la marque, logo, charte graphique, typos ou des éléments relatifs à Indigo ou à Indigo Associations est interdite.

La marque Indigo ainsi que tous les éléments constitutifs de l’Application Indigo ou de la Plateforme Indigo Associations, qu’ils soient graphiques, organisationnels ou auditifs, sont la propriété exclusive d’Indigo. Les logos et symboles utilisés sur l’Application Indigo ou sur la Plateforme Indigo Associations tels que le Digo, le Goodvibes ou encore la charte graphique dans son intégralité ne peuvent en aucun cas être reproduits sans en référer au préalable à Indigo. Toute reproduction de ces éléments, sans autorisation préalable, est susceptible de constituer un acte de contrefaçon.

### **ARTICLE 5 – Modifications des Conditions Générales d’Utilisation**

Indigo est libre de modifier les CGU. L’Utilisateur qui continuerait d’utiliser l’Application Indigo après une modification mineure des CGU n’altérant pas les qualités ni les caractéristiques de son utilisation est réputé avoir accepté les nouvelles CGU.

Indigo informe l’Utilisateur de toute modification substantielle des CGU et l’Utilisateur sera invité à accepter les nouvelles CGU.

## ARTICLE 6 – Accès au contenu de l'Application Indigo

### 6.1 Inscription

La création d'un Compte est considérée comme valable une fois que l'Utilisateur a rempli le formulaire d'inscription et accepté les CGU. Les CGU font partie intégrante du formulaire d'inscription. Indigo se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription, sans indication de motif. En créant un Compte, vous garantissez et confirmez que :

- vous avez 18 ans révolus ou vous êtes majeur dans votre pays de résidence si l'âge légal excède 18 ans ; si vous êtes mineur, vous confirmez avoir obtenu l'accord exprès de votre parent ou représentant légal ; si vous avez moins de 16 ans révolus, vous ne pouvez pas utiliser nos services ;
- vous avez la capacité juridique de contracter et de proposer ou demander des objets et services **à titre non professionnel** ;
- vous ne proposerez aucun service ayant trait aux professions réglementées (telles que médecin, pharmacien, avocat, agent immobilier, architecte etc.) ;
- les informations que vous avez soumises à Indigo dans le cadre du formulaire d'inscription sont exactes, actuelles et n'induisent pas en erreur ;
- vous êtes habilité, **en tant que non professionnel**, à acquérir ou offrir les services et objets proposés sur l'Application Indigo ;
- vous garantissez que vous ne proposerez aucun service ayant trait aux professions réglementées (telles que médecin, pharmacien, avocat, agent immobilier, architecte etc.) ;
- vous ne transférerez et ne donnerez pas accès à votre Compte à un tiers ;
- vous êtes seul responsable de maintenir la confidentialité de votre mot de passe.

Si l'Utilisateur s'aperçoit que son Compte ou celui d'un autre Utilisateur est utilisé frauduleusement, il s'engage à en alerter immédiatement Indigo.

Indigo se réserve le droit de s'opposer à l'inscription d'une personne qui refuserait de se conformer aux CGU.

Les Utilisateurs sont libres de supprimer à tout moment leur Compte en envoyant un email à l'adresse suivante : [data@indigo.world](mailto:data@indigo.world).

### 6.2 Exclusion des Utilisateurs

Si l'Utilisateur venait à manquer aux CGU, Indigo se réserve le droit de faire cesser immédiatement l'activité du Compte de l'Utilisateur et de résilier le Compte de l'Utilisateur, sans qu'il soit nécessaire de l'en avertir par avance.

## ARTICLE 7 – Utilisation de l'Application Indigo

Par son utilisation de l'Application Indigo, l'Utilisateur accepte les CGU. L'Utilisateur ne doit pas utiliser l'Application Indigo à d'autres fins que celles qui sont prévues par les CGU.

L'utilisation de l'Application Indigo s'effectue sous le contrôle et la seule responsabilité de l'Utilisateur.

### 7.1 Recherche et Échange d'objets ou de services

L'Utilisateur peut, lorsqu'il ouvre l'Application Indigo, regarder sur la carte quelles sont les Demandes et les Offres situés autour de lui. Les Offres apparaissent en bleu et les Demandes en rouge. Il peut ensuite préciser ses besoins par le biais d'une recherche. Le Demandeur doit alors préciser l'objet ou le service désiré ou du moins la catégorie dans laquelle il se trouve. Des filtres lui permettent d'affiner sa recherche en indiquant le périmètre géographique au sein duquel l'objet ou le service se situe ou encore sa valeur en Digos.

Une fois la recherche effectuée, le Demandeur peut contacter l'Offrant par l'intermédiaire du Chat. Le Chat permet aux Utilisateurs d'organiser leur rencontre pour procéder aux Échanges de manière réelle.

L'Offrant reste libre d'accepter ou non les Demandes qui lui parviennent à propos d'objets ou de services qu'il a pu mettre en ligne sur l'Application Indigo. Dans le cas d'une proposition d'objet ou de service impliquant un échange en Digos entre deux Utilisateurs, le transfert de Digos d'un Compte à l'autre ne s'effectue qu'après la confirmation par ces deux Utilisateurs que le service a bien été rendu ou que l'objet a bien été cédé. La contrepartie en Digos se fait alors depuis le Compte du Demandeur vers le Compte de l'Offrant.

Il est rappelé que le Digo n'est convertible en aucune monnaie réelle et n'a aucune valeur pécuniaire. Il est utilisable exclusivement sur l'Application Indigo.

Il est impossible d'avoir un Compte débiteur en Digos. Lorsqu'un Utilisateur a épuisé ses Digos, il ne peut plus demander des objets ou des services pour lesquels une contrepartie en Digos est exigée. Il ne peut que solliciter des objets ou services offerts sans contrepartie jusqu'à ce qu'il acquière de nouveaux Digos.

L'accord entre Utilisateurs est irrévocable. Toutefois, en fonction des circonstances, il peut être admis qu'un service soit finalement annulé. Si pour des raisons objectives, il n'a pu être réalisé, l'Utilisateur qui souhaite annuler doit alors préciser à l'Utilisateur lésé, les raisons qui justifient son annulation. Il n'est techniquement pas possible pour un Offrant de retirer une Offre déjà validée avec un Utilisateur l'ayant demandé si l'Offrant a auparavant approuvé l'échange. Afin de procéder au retrait de l'Offre ou de la Demande, les Utilisateurs peuvent contacter le support à cette adresse : [contact@indigo.world](mailto:contact@indigo.world).

Indigo se réserve le droit de suspendre ou de supprimer le Compte d'un Utilisateur en cas d'annulations répétées de sa part.

## **7.2 Publication d'Offres et Demandes**

Tout Utilisateur peut publier des Offres et des Demandes d'objets ou de services sur l'Application Indigo. L'Offrant peut préciser ses publications en discutant avec les Utilisateurs intéressés via le Chat. L'Utilisateur publiant une Offre ou une Demande est invité à la localiser géographiquement, afin de permettre aux autres Utilisateurs de l'Application Indigo aux alentours d'affiner leurs recherches.

La publication d'une Offre ou d'une Demande d'objet ou de service sur l'Application Indigo est gratuite.

Il est possible pour les Utilisateurs d'accéder à l'historique de leurs Offres et Demandes sur l'Application Indigo. Elles sont classées par date de publication ainsi que par activité et précisent si elles ont été conclues ou si elles sont encore en cours.

## **7.3 Recherche de Collectes et d'Événements Associatifs**

Les Collectes et les Événements Associatifs sont publiés sur l'Application Indigo exclusivement par les Associations et uniquement via la Plateforme Indigo Associations.

L'Utilisateur peut, lorsqu'il ouvre l'Application Indigo, voir sur la carte quels sont les Collectes et les Événements Associatifs situés autour de lui. Les Collectes et les Événements Associatifs apparaissent en jaune.

L'Utilisateur peut ensuite effectuer une recherche et utiliser des filtres lui permettant d'affiner sa recherche en indiquant le périmètre géographique au sein duquel la Collecte ou l'Événement Associatif se situe ou encore sa valeur en GoodVibes.

La participation aux Collectes ou à des Événements Associatifs par les Utilisateurs sur l'Application Indigo sont gratuits.

## **7.4 Participation à des Collectes ou à des Événements Associatifs**

Les Utilisateurs qui souhaitent prendre part à des Collectes ou à des Événements Associatifs peuvent y répondre directement sur l'Application Indigo. L'Utilisateur peut contacter l'Association par l'intermédiaire du Chat.

L'Association est libre d'accepter ou de refuser la participation d'un Utilisateur à une Collecte ou à un Événement Associatif.



Les Utilisateurs ayant participé à une Collecte ou à un Événement Associatif créé par une Association sont « récompensés » par l'attribution de GoodVibes.

L'attribution de GoodVibes à l'Utilisateur ne s'effectue qu'après la confirmation par l'Association que ce dernier a bien participé à la Collecte ou à l'Événement Associatif. Les GoodVibes sont alors attribués sur le Compte de l'Utilisateur.

L'accord entre l'Association et l'Utilisateur est irrévocable. Toutefois, en fonction des circonstances, il peut être admis qu'une Collecte ou qu'un Événement Associatif soit finalement annulé. Si pour des raisons objectives, ils n'ont pu être réalisés, l'Utilisateur ou l'Association qui souhaite annuler, selon le cas, doit alors préciser à l'autre partie les raisons qui justifient son annulation. Il n'est techniquement pas possible pour une Association de retirer une Collecte ou un Événement Associatif déjà accepté par un Utilisateur si l'Association l'a auparavant approuvé. Afin de procéder au retrait de la Collecte ou de l'Événement, les Associations et les Utilisateurs peuvent contacter le support à cette adresse : [contact@indigo.world](mailto:contact@indigo.world).

Indigo se réserve le droit de suspendre ou de supprimer le Compte d'un Utilisateur ou d'une Association en cas d'annulations répétées de sa part.

## 7.5 Évaluations des Utilisateurs et des Associations

**Entre Utilisateurs.** Afin de garantir un suivi des services rendus, les Utilisateurs doivent évaluer les Échanges dont ils ont bénéficié de la part des autres Utilisateurs. La notation se fait sur une échelle de 1 à 5 étoiles. La notation d'un Utilisateur pourra être assortie de commentaires d'appréciation décrivant les caractéristiques et la qualité des biens et/ou services dont il a bénéficié. En contrepartie du dépôt d'un commentaire d'appréciation, l'Utilisateur augmente son coefficient GoodVibes.

**Entre Associations et Utilisateurs.** Afin de garantir un suivi des services rendus par les Utilisateurs, les Associations doivent évaluer la participation des Utilisateurs à leurs Collectes et à leurs Événements Associatifs. De même, afin de garantir un suivi des Événements Associatifs et des Collectes proposés par les Associations, les Utilisateurs peuvent évaluer l'organisation des Associations pour les Collectes et les Événements Associatifs auxquels ils ont participé. La notation se fait sur une échelle de 1 à 5 étoiles et pourra être assortie de commentaires d'appréciation décrivant les caractéristiques et la qualité de la participation à la Collecte ou à l'Événement Associatif.

**Commentaires d'appréciation et profil des Utilisateurs.** Les commentaires d'appréciation peuvent augmenter ou diminuer le coefficient GoodVibes de l'Utilisateur. Le profil d'un Utilisateur indique les commentaires d'appréciation laissés par les autres Utilisateurs et par les Associations, ainsi que les notations qui lui ont été attribuées. Les commentaires d'appréciation restent présents sur le profil de l'Utilisateur, sauf s'il supprime son Compte ou s'il signale un avis non conforme aux CGU en envoyant un email à l'adresse suivante : [contact@indigo.world](mailto:contact@indigo.world). Les commentaires d'appréciation sont publiés immédiatement et aucun contrôle ou modération n'est exercé par Indigo avant leur publication. Une procédure

de signalement des commentaires d'appréciation non conformes aux CGU est toutefois accessible à proximité du commentaire d'appréciation déposé sur le profil d'un Utilisateur ou d'une Association.

## **7.5 Règles communes aux Offres, Demandes, Collectes et Événements Associatifs**

Indigo n'est pas partie dans la relation entre les Demandeurs et les Offrants. Indigo ne transfère en aucun cas la propriété des objets échangés de l'Offrant vers le Demandeur.

Indigo n'est pas partie dans la relation entre les Associations et les Utilisateurs. Indigo ne transfère en aucun cas la propriété des objets récoltés dans le cadre des Collectes.

## **7.6 Règles de modération**

Les Utilisateurs et les Associations doivent veiller à respecter les obligations légales en vigueur.

Les Utilisateurs et les Associations sont garants de l'exactitude des informations fournies sur l'Application Indigo. Tout Utilisateur ou Association qui constaterait sur l'Application Indigo des faits constitutifs de délit d'usurpation d'identité se doit d'en informer Indigo.

Toutes les publications d'Offres, de Demandes, de Collectes ou d'Événements Associatifs illégaux sont interdites et notamment celles qui ont pour objet les produits hors du commerce, contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs (par exemple, armes, drogues, éléments et produits du corps humain, etc.). Ainsi, est proscrite la publication d'Offres, de Demandes, de Collectes ou d'Événements Associatifs pour lesquels l'Utilisateur ou l'Association, selon le cas, ne détiendrait pas l'intégralité des droits.

Les Utilisateurs et les Associations doivent veiller à disposer de tous les droits nécessaires en vue de la publication de photographies sur leur Compte, sur la publication d'une Offre, d'une Demande, d'une Collecte ou d'un Événement Associatif.

D'une manière générale, les Utilisateurs et les Associations s'obligent à respecter l'esprit de l'Application Indigo, qui est de promouvoir l'entraide et le civisme.

Les Utilisateurs et les Associations s'interdisent de formuler des propos diffamatoires, agressifs, menaçants, discriminatoires, xénophobes, racistes, antisémites ou à caractère pornographique, que ce soit sur leur Compte, lors de la publication d'un Offre, d'une Demande, d'une Collecte ou d'un Événement Associatif ou sur le Chat.

Les Utilisateurs et les Associations s'interdisent également tout usage illégitime d'un titre attaché à une profession réglementée par l'autorité publique ou par un diplôme officiel ou d'une qualité dont les conditions d'attribution sont fixées par l'autorité publique. Il est rappelé que ces faits sont constitutifs d'un délit puni par l'article 433-17 du code pénal d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

Tout Utilisateur qui méconnaît les stipulations des CGU ou les obligations légales ou réglementaires encourt la fermeture de son Compte de manière définitive.

Indigo est également en droit de poursuivre en justice l'Utilisateur ou l'Association qui ferait une utilisation frauduleuse de l'Application Indigo.

Il est rappelé que chaque Utilisateur s'engage à ne disposer que d'un Compte unique. Aucune usurpation d'identité ne peut être tolérée lors de l'inscription sur l'Application Indigo.

En cas d'usurpation de son identité ou de pertes d'identifiants, l'Utilisateur peut communiquer avec les modérateurs à l'adresse mail suivante : [contact@indigo.world](mailto:contact@indigo.world). Le protocole à suivre lui sera ensuite indiqué par nos équipes.

L'utilisation de l'Application Indigo est interdite :

- aux mineurs de moins de 16 ans. Néanmoins un mineur de moins de 16 ans peut utiliser l'Application Indigo dès lors qu'il a obtenu l'autorisation préalable de son représentant légal. L'inscription d'une personne morale ne doit être entreprise que par une personne physique habilitée à la représenter, qui doit être nommée. Indigo décline toute responsabilité dans le cas où un mineur mentirait pour s'inscrire ;
- aux Utilisateurs suspendus pour avoir précédemment méconnu les CGU de l'Application Indigo et/ou avoir fait l'objet d'une suspension définitive ;
- aux personnes morales dont le seul but serait professionnel ;
- aux personnes physiques dont le seul but serait professionnel ;
- aux personnes proposant des services ou objets contraires à la loi, aux règlements, aux bonnes mœurs, à l'ordre public ou aux CGU.

Indigo met en place une procédure d'alerte permettant aux Utilisateurs de signaler aux modérateurs, les actes contraires aux CGU. À cette fin, tout Utilisateur pourra signaler un abus dans la rubrique « Contact » ou à l'adresse suivante : [abuse@indigo.world](mailto:abuse@indigo.world).

## **ARTICLE 8 – Responsabilités**

### **8.1 Statut de l'Application Indigo**

Indigo héberge le contenu des annonces mises en ligne par les Utilisateurs et les Associations (images, textes, descriptions, etc...). L'Application Indigo est une plateforme électronique mise à la disposition des Utilisateurs et des Associations, permettant de les mettre en relation avec d'autres Utilisateurs ou Associations selon le cas. Indigo agit en qualité d'hébergeur au sens de l'article 6 de la loi du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique dont le rôle est d'offrir un accès à des services de communication au public en ligne et Indigo n'est pas un éditeur de contenu.

## 8.2 Responsabilité des Utilisateurs et des Associations

Indigo n'exerce aucun contrôle sur la qualité, la licéité ou la sécurité des annonces mises en ligne par les Utilisateurs et les Associations. Indigo n'est pas garante ni de la véracité ni de l'exactitude des annonces mises en ligne. Dans la mesure où Indigo n'intervient pas dans la transaction, elle ne peut en aucun cas garantir qu'un Utilisateur ou une Association conclura la transaction qu'il a mise en ligne sur l'Application Indigo.

Indigo ne vérifie pas la véracité des informations fournies par les Utilisateurs ou les Associations et décline toute responsabilité quant à l'inexactitude, l'inadéquation ou l'illicéité desdites informations. Indigo ne pourra, en aucun cas, être tenue responsable des données, informations et/ou du contenu fournis par un Utilisateur ou une Association, accessibles ou non au public, de l'absence de véracité desdites données, informations ou contenu, des erreurs ou omissions qu'ils pourraient comporter, ainsi que des dommages consécutifs à l'utilisation de tout contenu fourni par un Utilisateur ou une Association, affiché ou transmis par courrier électronique ou toutes autres manières, via l'Application Indigo. Indigo n'a pas d'obligation générale de surveillance des données et du contenu fournis par les Utilisateurs ou les Associations ni d'obligation de suppression d'un contenu qui ne paraîtrait pas manifestement illicite, nonobstant son signalement. Indigo ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de toute conséquence qui pourrait survenir au cours ou à l'issue de rencontres ou prises de contact entre plusieurs Utilisateurs, ou non, ou entre Utilisateurs et Associations, à la suite de l'utilisation de l'Application Indigo, d'Échange, de Collectes ou d'Événements Associatifs.

La responsabilité d'Indigo ne pourra être retenue à aucun titre lors d'un Échange, lors de l'organisation et le déroulement d'une Collecte, ou lors de l'organisation et le déroulement d'un Événement Associatif. À ce titre, aucun dédommagement ne pourra être réclamé. Indigo ne pourra être responsable de la défaillance de l'une des parties. Indigo ne peut garantir la conformité des Offres, des Demandes, des Collectes et d'Événements Associatifs. Indigo ne peut donc être tenue pour responsable de la qualité de la prestation de service rendue ou des biens remis.

La responsabilité d'Indigo ne pourra être engagée ni recherchée en cas d'accident survenu dans la manipulation d'un objet offert sur l'Application Indigo, ni lors de la remise d'un bien, de l'exécution d'un service, de l'organisation et du déroulement d'une Collecte ou d'un Événement Associatif. Par conséquent, l'utilisation de l'Application Indigo se fait aux risques et périls de l'Utilisateur et de l'Association. Il revient donc à l'Utilisateur et à l'Association de prendre les précautions nécessaires et de s'assurer de la fiabilité de son interlocuteur.

Tout Utilisateur qui rend un service et toute Association s'engage à être couvert par une police d'assurance couvrant sa responsabilité en cas de dommages dont il ou elle pourrait être la cause lors de la manipulation d'un objet offert sur l'Application Indigo, de la remise d'un bien, de l'exécution d'un service, de l'organisation et du déroulement d'une Collecte et/ou de l'organisation et du déroulement d'un Événement Associatif.

L'Utilisateur offrant à un autre Utilisateur ou à une Association un service incluant le déplacement par véhicule motorisé nécessitant un permis de conduire s'engage à confirmer la détention d'un permis valide adapté au type de véhicule en question. Indigo ne saurait être responsable d'un manquement à cette règle. De plus, l'Utilisateur s'engage également à disposer d'une police d'assurance sur le dit véhicule.

Indigo laisse à l'entière discrétion des Utilisateurs et des Associations le choix du moment et du lieu de leurs Evénements Associatifs, Collectes ou Échanges. Les Utilisateurs et les Associations sont seuls responsables de leurs rencontres et de leurs transactions. Tout dommage survenant à l'occasion de la réalisation d'un Échange, d'une Collecte ou d'un Événement Associatif ne saurait relever de la responsabilité d'Indigo.

### **8.3 Responsabilité d'Indigo**

Indigo pourrait être considérée comme responsable uniquement si elle a été informée qu'une annonce publiée sur l'Application Indigo ne respecte pas les CGU et qu'elle ne l'a pas retirée. Indigo s'efforce de retirer aussi rapidement que possible les annonces ne respectant pas les CGU dans la mesure du possible.

### **8.4 Accessibilité à l'Application Indigo**

Du fait de la nature particulière du réseau internet, l'accès à l'Application Indigo peut être interrompu ou restreint à tout moment par une cause étrangère à Indigo. Dans ce cas, la responsabilité d'Indigo ne pourra être recherchée.

La responsabilité d'Indigo ne saurait non plus être engagée en cas d'interruption d'accès à l'Application Indigo du fait d'opérations de maintenance, de mises à jour ou d'améliorations techniques, ou pour en faire évoluer le contenu et/ou la présentation, dès lors que ces interruptions n'excéderont pas les usages en la matière. En outre, Indigo pourra interrompre temporairement ou définitivement l'accès à l'Application Indigo et au service, notamment en cas de cessation par elle de l'activité en cause, ou en cas de liquidation judiciaire ou amiable d'Indigo; dans ces dernières hypothèses, le présent contrat sera résilié de plein droit.

Indigo n'est pas responsable du contenu des sites internet tiers vers lesquels renvoient des liens hypertextes présents sur l'Application Indigo.

### **8.5 Rappel des dispositions du code civil relatives au troc et à l'échange**

**Article 1702 :** « *L'échange est un contrat par lequel les parties se donnent respectivement une chose pour une autre* » (ici un objet ou un service contre des « Digos »).

**Article 1703 :** « *L'échange s'opère par le seul consentement, de la même manière que la vente* ».

**Article 1704 :** « *Si l'un des copermutants a déjà reçu la chose à lui donner en échange, et qu'il prouve ensuite que l'autre contractant n'est pas propriétaire de cette chose, il ne peut*

*pas être forcé à livrer celle qu'il a promise en contre-échange, mais seulement à rendre celle qu'il a reçue ».*

**Article 1705 :** « *Le copermutant qui est évincé de la chose qu'il a reçue en échange, a le choix de conclure à des dommages et intérêts, ou de répéter sa chose ».*

**Article 1706** « *La rescision pour cause de lésion n'a pas lieu dans le contrat d'échange ».*

**Article 1707** « *Toutes les autres règles prescrites pour le contrat de vente s'appliquent d'ailleurs à l'échange ».*

**Article 1934 :** « *Le dépositaire auquel la chose a été enlevée par une force majeure et qui a reçu un prix ou quelque chose à la place, doit restituer ce qu'il a reçu en échange ».*

Indigo ne pourrait être tenue pour responsable d'un manquement au code civil.

Tout contrevenant à ces articles et aux législations françaises en vigueur s'expose à des poursuites judiciaires.

Par « force majeure » est entendu un événement à la fois insurmontable, imprévu et indépendant de la volonté d'une personne.

À l'endroit d'Indigo, la force majeure s'entend d'un événement à la fois insurmontable, imprévu et indépendant de la volonté d'Indigo, qui l'empêcherait d'assurer le bon fonctionnement de l'Application Indigo et les échanges entre les Utilisateurs, et entre ces derniers et les Associations, ou qui pourrait même entraîner l'échec de ceux-ci.

## **ARTICLE 9 – Loi applicable et juridiction compétente**

Les CGU sont régies par le droit français.

Tout litige relèvera des juridictions françaises compétentes.